



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2 0 1 8

RAPPORT

Présenté par Monsieur Thierry VINÇON

Maire de Saint-Amand-Montrond

OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LÉGALES

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par le décret 2016-841 du 24 juin 2016, précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il doit également être mis en ligne sur le site de la Ville dans le délai d'un mois à compter de sa présentation au Conseil Municipal.

Toutefois, les conclusions de ce débat ne lient en aucun cas l'autorité territoriale pour l'établissement du budget primitif.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES NATIONALES ET LOI DE FINANCES 2018

Afin de retracer la situation actuelle de la Ville et de définir ses orientations pour 2018, il est nécessaire de présenter quelques données issues du contexte national dans lequel s'inscrivent les perspectives budgétaires locales.

Contexte économique national

La Loi de finances (LF) 2018, s'inscrit dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018-2022 qui confirme la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques et donc la poursuite de la baisse des aides de l'État aux collectivités.

Le déficit public de 2017 s'élevait à 2,9 % du PIB.

Le taux de croissance de 2017 s'élevait, quant à lui, à 1,9%, contre 1,1 % l'année précédente. Il est attendu en nette hausse en 2018.

Le gouvernement a annoncé une pause dans la participation des collectivités au redressement des finances publiques. Toutefois, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) passera de 30,86 milliards d'euros en 2017 à 27,05 en 2018, soit une baisse de 3,8 Milliards d'Euros qui devra malgré tout être supporté par les collectivités.

ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE POUR SAINT AMAND MONTROND ET ORIENTATIONS POUR 2018

Contexte local

Après 6 années de baisse importante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), l'année 2018 est annoncée comme une année « stable ». Or, la diminution de la DGF nationale, de plus de 12 %, aura forcément des répercussions sur les collectivités ; dont nous ne connaissons pas l'ampleur.

Pour rappel, la baisse de la DGF de 2011 à 2017 s'est élevée à près d'un million d'euros.

Les montants définitifs n'étant connus qu'au printemps, la préparation budgétaire s'annonce une fois de plus, difficile.

En 2017, Saint-Amand a fait le choix **de baisser les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et non bâtie ainsi que de la cotisation foncière des entreprises de 5%, ce qu'aucune autre commune n'a fait et donc elle était précurseur en ce sens.** En 2018, la suppression d'une partie de la taxe d'habitation doit être compensée par l'Etat. Mais qu'en sera-t-il pour les années suivantes ?

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

En 2017, les comptes de la Ville ont été retracés dans le budget principal et les budgets annexes du Camping et du Cinéma.

Le budget de fonctionnement de la Ville se réalisera, opérations d'ordre comprises, en dépenses à hauteur de 17 445 430 € et en recettes 17 596 830 €

La répartition et l'évolution des **postes de dépenses du budget Ville en 2017** sont retracées dans le tableau ci-dessous, sur la base des dépenses réelles arrondies (sans les opérations d'ordre) :

Tableau comparatif 2016/2017

	2016	2017 <i>PROVISOIRE</i>
MONTANT TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	15 411 730 €	15 098 460 €
- Charges à caractère général (<i>fonctionnement des services, entretien des locaux et du matériel, ...</i>)	3 340 000	3 068 640
- Charges de personnel	8 460 000	8 472 600
- Charges de gestion courante (<i>service incendie, CCAS, FPIC, ...</i>)	1 671 830	1 757 700
- Charges financières (<i>intérêts des emprunts</i>) (<i>avec ICNE et hors écritures relatives au dernier emprunt négocié en 2015 que l'on retrouve en dépenses et en recettes</i>)	1 330 800	1 266 230
- Charges exceptionnelles (<i>dont versement aux délégataires</i>)	609 100	533 290

1. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL, fonctionnement des services

La réalisation en 2017 de ce chapitre est constatée à hauteur de 3 068 640 €, soit 270 000 € en moins par rapport à 2016. Ce résultat est obtenu grâce à la maîtrise des dépenses suite à la mise en place du service de contrôle de gestion qui organise un suivi du budget et notamment sur les fluides.

Pour 2018, l'estimation des charges à caractère général, au vu des éléments en préambule, sera en baisse et maîtrisée grâce aux économies d'énergies.

2. LES CHARGES DE PERSONNEL, évolution des dépenses et des effectifs

Les charges de personnel constituent le poste de dépenses le plus important du budget de fonctionnement avec près de 8 470 000 € de dépenses en 2017 – détail des principaux éléments de rémunération :

Dépenses de personnel 2017 :	Montant annuel
Salaires indiciaires :	4 819 975,43 €
Régimes indemnitaires :	858 581,94 €
Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) :	56 142,48 €
Supplément Familial de Traitement (SFT) :	56 274,38 €
Avantages en natures :	1 726,20 €
Heures supplémentaires rémunérées :	23 928,00 €

L'effectif est stable entre 2016 (247 agents) et 2017 (249 agents dont deux contractuels recrutés pour assurer le remplacement de congés maternité).

Vous trouverez ci-joint la structure des effectifs au 31/12/2017 :

- Répartition des stagiaires et titulaires par tranche d'âges et filière ;
- Répartition des contractuels par tranche d'âges et filière.

Répartition des effectifs stagiaires et titulaires au 31/12/17 par filière et tranche d'âges

HOMMES	Administrative	Technique	Culturelle	Sportive	Médico Sociale	Police	Pompiers	Animation	Autres	TOTAL
25 ans et moins		1								1
26-30 ans	1	6	1					1		9
31-35 ans	1	4				1				6
36-40 ans		3				1				4
41-45 ans	1	6		1		1		1		10
46-50 ans	1	13	2			1		1		18
51-55 ans	5	16	2							23
56 ans et plus	2	15	3							20
										91

FEMMES	Administrative	Technique	Culturelle	Sportive	Médico Sociale	Police	Pompiers	Animation	Autres	TOTAL
25 ans et moins	1	1								2
26-30 ans	3	2	1							6
31-35 ans	2									2
36-40 ans	5	3			1			1		10
41-45 ans	5	4	1		6			1		17
46-50 ans	13	6								19
51-55 ans	12	10	1		5					28
56 ans et plus	7	14	4		2					27
										111

202

Répartition des effectifs contractuels au 31/12/17 par filière et tranche d'âges

HOMMES	Administrative	Technique	Culturelle	Sportive	Médico Sociale	Police	Pompiers	Animation	Autres	TOTAL
25 ans et moins	1	2	1							4
26-30 ans	1									1
31-35 ans	2		1							3
36-40 ans		1	1							2
41-45 ans			2							2
46-50 ans		1								1
51-55 ans		1	2							3
56 ans et plus		3	2							5
										21

FEMMES	Administrative	Technique	Culturelle	Sportive	Médico Sociale	Police	Pompiers	Animation	Autres	TOTAL
25 ans et moins	2	2	1							5
26-30 ans	2	1	1							4
31-35 ans	1	2								3
36-40 ans	1		3							4
41-45 ans			1							1
46-50 ans	1		1							2
51-55 ans	1	1								2
56 ans et plus	1	1	3							5
										26

47

Les charges :

Les emplois jeunes :

La Ville comptait encore 11 contrats aidés au 1^{er} janvier 2017 contre 4 au 1^{er} janvier 2018.

La stagiairisation de 7 emplois jeunes sur 2017 a généré une augmentation mathématique des charges de personnels du fait des cotisations patronales plus élevées, auparavant allégées sur les contrats initiaux. Cette augmentation sera d'autant plus grande qu'elle pèsera sur l'ensemble de l'année 2018 (les stagiairisations ayant été réalisées en cours d'année 2017) et concernera 2 jeunes supplémentaires sur 2018.

Les recrutements :

La Ville doit engager divers recrutements afin :

- de permettre l'ouverture du multi-accueil Douce Chaume au 1^{er} janvier 2018 : 6 agents recrutés.
- d'assurer la continuité des services par le remplacement d'agents en maladie de longue durée : 3 agents recrutés.

En parallèle, des départs n'ont pas été remplacés permettant de ne pas augmenter les charges de personnels.

La refonte du régime indemnitaire :

Suite à la mise en place réglementaire, au 1^{er} janvier 2018, du nouveau régime indemnitaire dénommé Régime Indemnitaire lié aux fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP), l'enveloppe consacrée aux indemnités allouées aux personnels municipaux sera diminuée de 20 000 € compte tenu des efforts consentis par les Représentants du personnel.

L'augmentation des charges :

Depuis 2013, la Ville fait face à des augmentations successives des cotisations patronales. Afin de maîtriser au mieux l'évolution des charges, une attention particulière est accordée à la maîtrise des effectifs :

Evolution des charges de personnels	2014	2015	2016	2017	Prévisionnel 2018
Crédits réalisés	8 374 280,00 €	8 528 398,83 €	8 467 470,69 €	8 470 956,37 €	8 470 000,00 €
Effectif au 31/12	255	258	247	249	

Pour la première année, la Ville verra ses taux de cotisations maintenus en 2018.

Les reclassements indiciaires, entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2015 et poursuivis sur 2016 et 2017, n'auront pas lieu sur 2018 mais reprendront dès 2019. Cependant, ils auront pour effet sur 2018 d'augmenter le nombre d'avancements d'échelons et de grades entraînant ainsi une augmentation des dépenses s'y rapportant.

Pour ce qui est des avantages en nature, la Ville ne dispose que d'un logement accordé pour nécessité absolue de service, pour le gardiennage du Centre Technique Municipal, situé rue Sarrault. Il n'y a pas d'augmentation du périmètre des avantages en nature consentis à l'agent concerné et donc pas d'augmentation de coût lié à ces avantages en nature.

Enfin, vous trouverez ci-après la répartition des personnels au 31/12/2017 en fonction de leur temps de travail :

	Nombre d'agents concernés	en %
Temps complet	210	84%
Temps non complet	28	11%
Temps partiel	11	5%

Dans les années proches, **le temps de travail dans les services**, fixé à 37h par semaine avec 11 jours de RTT, ne sera pas modifié, sauf dispositions réglementaires ou légales contraires.

Globalement le budget sera sensiblement identique au réalisé de 2017 soit 8 470 000 €.

3. LES CHARGES FINANCIÈRES, structure et gestion de la dette

En 2017, le poids des charges financières, salle Aurore comprise, s'est élevé à 1 266 230 €.

Le fonds de soutien obtenu et versé pour la deuxième année en 2017 à hauteur de 328 800 €, permet de maintenir un encours de dette sensiblement identique à celui d'avant renégociation. Pour rappel, cette somme sera versée pendant 13 années.

Pour rappel, la renégociation d'emprunts structurés a permis de consolider et de sécuriser la dette. Aujourd'hui celle-ci est 83% en taux fixe ; 17 % en taux variable avec des taux plafonds.

L'endettement pour une collectivité est plafonné par la Direction des Finances Publiques à 25 % des recettes réelles de fonctionnement. Le taux d'endettement de la Ville, calculé à partir de l'annuité de remboursement, est de 17 %. Il est important de préciser que cette dette a permis de financer les projets de la Ville au profit des Saint-Amandois, depuis de nombreuses années.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2017 était de 23 450 671,04 € net du fonds de soutien ; au 1^{er} janvier 2018 il est de 23 036 234,82 €.

Les charges financières pour 2018 s'élèveront à 1 222 511 € (Salle Aurore comprise) et sont conformes aux tableaux d'amortissement.

4. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre comporte en grande partie les dépenses obligatoires à savoir, les contributions et participations aux différentes structures auxquelles est rattachée la Ville, ainsi qu'aux différents syndicats auxquels elle adhère. Il comporte également les **subventions aux associations qui ont représenté environ 24 % des charges de gestion courante.**

La dépense pour 2017 s'élève à 1 757 700 €, avec une augmentation de la subvention versée au CCAS qui passe de 300 000 à 453 000 €. Pour l'année 2017, le CCAS a pesé plus lourd sur ce chapitre du fait de personnels maintenus dans le service en attente de leurs départs en retraite en 2018.

Pour 2018 et les années à venir, ce chapitre devra nécessairement voir ses crédits diminuer.

5. LES CHARGES EXCEPTIONNELLES et provision pour risque

Le chapitre des « Charges exceptionnelles » comprend les sommes versées aux délégataires ainsi que les crédits nécessaires aux écritures de régularisation des activités soumises à TVA. La dépense 2017 s'est élevée à 533 290 €.

En 2018, la dépense de ce chapitre est prévue à hauteur de 530 000 €. Le contrat de Délégation de Service Public signé avec Balnéor se termine fin 2018. Une consultation est en cours et le nouveau contrat devra nécessairement comporter des conditions permettant à la Ville de faire des économies au niveau des modalités de calcul de la participation (fluides...).

Les dépenses de fonctionnement devront nécessairement être maîtrisées en 2018 et les années suivantes, de manière à dégager l'épargne brute nécessaire à l'amortissement de la dette.

RECETTES

Répartition budgétaire : tableau comparatif 2016/2017

	2016	2017 <i>PROVISOIRE</i>
MONTANT DES RECETTES REELLES	16 686 300 €	16 735 750 €
- Produit brut de l'exploitation des services et du domaine	758 100	640 530
- Impôts directs (4 taxes)	7 478 600	7 241 402
- Autres produits fiscaux et dotations (<i>droits de stationnement et de mutation, taxe électricité, TLPE, CVAE, FNGIR, TASCOM, FPIC</i>)	2 112 300	1 338 390
- Dotation Globale de Fonctionnement (<i>Dotation forfaitaire + DSU, DSR, DNP</i>)	3 778 900	3 717 950
- Allocations compensatrices d'État (<i>au titre des exonérations des TF et TH, compensation CET</i>)	843 400	954 100
- Versement du fonds de soutien pour renégociation d'emprunt	328 800	328 800
- Autres recettes (<i>location d'immeubles, remboursement assurance, atténuation de charges, CAF, cessions ...</i>)	1 386 200	1 686 340

1. LE PRODUIT DES SERVICES ET DU DOMAINE

En 2017, les produits des services et du domaine sont légèrement en baisse (- 117 000 €) par rapport à 2016. La fréquentation des services reste identique à celle de 2016. La baisse des recettes s'explique par la diminution du temps effectif d'intervention des équipes municipales au profit de Cœur de France, dans le cadre des conventions de mutualisation des services qui sont en place.

Pour 2018, les recettes attendues sont de 700 000 €.

2. LE PRODUIT DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

En 2017, les différentes recettes constatées en matière de contributions directes ou indirectes, (4 taxes et autres produits fiscaux), s'élèvent à 9 408 000 €. Ce montant est en baisse par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par une diminution des taux sur notre commune.

Les ventes de terrains à bâtir, notamment dans le nouveau lotissement des Séjots, et de bâtiments aux industriels et/ou aux particuliers vont permettre d'attirer une population nouvelle qui viendra atténuer cette perte de recettes.

Comme précisé en introduction, les taux de la fiscalité directe locale ont été diminués en 2017 de 5% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie.

En 2018, la suppression d'une partie de la taxe d'habitation doit être compensée par l'Etat. Pour la Ville, 89 % des foyers vont bénéficier de l'exonération.

3. LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ÉTAT

Les encaissements des différentes dotations 2017 ainsi que des compensations (CET, TF, TH) s'élèvent à 4 679 200 €, dont une part significative pour la DGF.

Comme précisé en introduction, le montant de la DGF pour 2018 est peu certain, bien qu'il soit annoncé stable pour les collectivités. Il est donc proposé d'inscrire une recette minorée.

4. AUTRES RECETTES

Elles sont constituées des loyers perçus par la Ville, des remboursements d'assurances et de prestations statutaires, des versements des organismes extérieurs (CAF) et des ventes d'immeubles.

En 2017, ce poste a connu une hausse de 300 140 € qui s'explique principalement par des cessions immobilières supérieures au cours de cette dernière année.

Enfin, le fonds de soutien pour les emprunts renégociés est versé depuis 2016, à hauteur de 328 800 €. Pour rappel, cette même somme sera versée chaque année pendant 11 ans, conformément au contrat qui a été signé avec la Société de Financement Local (SFIL).

Pour les budgets annexes du camping et du cinéma les répartitions de l'exercice 2017, en fonctionnement, sont présentées ci-dessous :

Budget camping :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Dépenses et recettes réelles	32 223,34	37 529,32
TOTAL GENERAL	32 223,34	37 529,32

Budget cinéma :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Dépenses et recettes réelles	50 429,89	59 516,42
TOTAL GENERAL	50 429,89	59 516,42

Les objectifs de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement pour 2018 seront reconduits. La gestion de ces deux budgets est confiée à des délégataires. Le contrat de DSP du camping court jusqu'en 2020, celui du cinéma prend fin au 31/12/2018.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

L'enveloppe budgétaire telle qu'elle est inscrite dans la section d'investissement, comprend les études, la réalisation de travaux, le versement de fonds de concours, ainsi que les acquisitions de biens mobiliers et immobiliers.

1. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (en TTC)

En 2017, elles se sont élevées à 3 192 900 €. Bien que la Ville soit déjà dotée d'équipements structurants très importants, le souhait de l'équipe municipale est de poursuivre les investissements, pour maintenir les services et activités proposés aux habitants et soutenir l'activité de nos entreprises.

Ont été réalisés, entre autres :

- L'aménagement des stands de la Halle du marché pour 120 000 € ;
- L'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville pour 207 700 € ;
- Les travaux du multi – accueil et le mobilier pour 805 840 € ;
- Les travaux d'aménagement de l'Îlot des Carmes, (rue Jean Valette et parvis de l'Hôtel de Ville) pour 342 000 € ;
- L'extension de la vidéo protection pour 163 000 € ;
- Des travaux dans les bâtiments municipaux pour 80 000 € ;
- Une première phase des travaux de création de lotissement aux Séjots pour 413 800 € ;
- Les opérations de dépollution / désamiantage et démolition en partie du site Bussière pour 252 100 € ;

Enfin, la participation versée à Cœur de France, sous forme de fonds de concours pour la réalisation de travaux de voirie, s'est élevée à 643 000 €.

Comme chaque année, du matériel a été acheté pour les différents services pour près de 160 000 € (véhicules, matériels informatiques, mobiliers, matériels divers).

En 2018, les projets se poursuivront :

- Menuiseries dans les bâtiments communaux en vue d'économie d'énergie ;
- Acquisition de véhicules électriques ;
- Travaux améliorant l'efficacité énergétique de la Pyramide de l'Or ;
- Fonds de concours à la CCCF pour la réalisation de travaux de voirie (Rue guillon...) ;

L'inscription budgétaire 2018 devrait être de l'ordre de 2 000 000 €.

Il faut rappeler que ces investissements réguliers contribuent, année après année, au soutien de l'activité des entreprises locales, et de l'emploi local.

2. LES DEPENSES FINANCIERES

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé en 2017 à 1 735 618 € hors Salle Aurore

Il conviendra encore d'inscrire, **pour l'année 2018**, une somme de 1 718 470 € à laquelle sera rajouté le remboursement de la part capital du bail emphytéotique de la Salle Aurore, 90 870 €.

L'objectif de la collectivité est de financer un maximum de ses investissements tout en maintenant la dette à son niveau.

RECETTES

Comme l'an passé, une large part des crédits d'investissement résultera des ressources propres et de l'autofinancement que la Ville aura pu dégager en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Il sera également financé par les différentes aides de l'État, la Région et le Département, dans le cadre de contrats négociés (ce qui est le cas pour la Région et pour le Département), ou dans le cadre des politiques d'aides ouvertes (DETR, Fonds de Soutien à l'Investissement Local, Territoire à Energie Positive pour le Croissance Verte, ...).

Le **Fonds de Compensation de la TVA** (FCTVA), calculé sur les investissements réalisés en 2016, représentera, dans le budget 2018, un montant de 245 000 €.

Pour les budgets annexes du camping et du cinéma les répartitions de l'exercice 2017, en investissement, sont présentées ci-dessous :

Budget camping :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Dépenses et recettes réelles	1 020,69	0
TOTAL GENERAL	1 020,69	0

Budget cinéma :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Dépenses et recettes réelles	10 324,89	1 800,00
TOTAL GENERAL	10 324,89	1 800,00